



Comment procéder lorsque le texte d'un ticket de caisse s'efface?

Par **CGF**, le **17/09/2009** à **14:50**

Bonjour,

Les tickets de caisse deviennent rapidement illisibles, car l'encre s'efface. Lorsqu'ils sont les seuls justificatifs d'une dépense pour remboursement de frais professionnels, comment garantir la traçabilité et la conservation (durant 10 ans) de ces pièces comptables.

Quelle est la solution ? Photocopier le ticket? Scanner le ticket?

Mais alors comment être sûr de ne pas avoir déjà remboursé sur présentation de l'original?

Quelle est dans ce cas la valeur de la photocopie ou du scan? Tant d'un point de vue comptable que juridique?

Est-il pensable de transmettre en plus d'un ticket de caisse original sa photocopie ou sa version scannée, à l'entité qui assure les remboursements de frais professionnels dans une entreprise?